



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats

Question écrite n° 80060

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les ateliers-relais associés à des offres de crédit-bail que proposent les collectivités territoriales aux entreprises. Ces ateliers relais permettent d'attirer des entreprises ou de préserver leur présence au sein de communes péri-urbaines ou rurales qui sont concurrencées par des pôles urbains et ainsi permettent la création et/ou le maintien de nombreux emplois. Cependant ces contrats de crédit-bail passés entre une collectivité et une entreprise sont soumis à un régime juridique instable créant une insécurité chronique pour les collectivités. En effet, alors que les collectivités cadrent souvent le contrat en imposant un préavis et le versement d'une indemnité ; la loi à travers l'article L. 313-7 du code monétaire et financier va à l'encontre de cette prise d'initiative de la collectivité, en imposant que le crédit bailleur soit nécessairement une entreprise commerciale. En outre, une circulaire du ministère de l'intérieur datée du 3 juillet 2006 rappelle que si une collectivité peut être bien fondée à effectuer une opération de crédit-bail en vue d'assurer le développement d'une activité économique, ces opérations doivent en revanche ne pas revêtir un caractère habituel. Dès lors, s'il s'avère que pour répondre à une opportunité et par souci de développer de l'activité et l'offre économique sur sa commune dans l'intérêt de ses habitants, une collectivité qui aurait engagé plusieurs contrats en crédit-bail, ces derniers pourraient potentiellement être frappés de nullité par le crédit-preneur, ruinant ainsi l'action volontariste des collectivités en termes d'emploi et d'économie. Il lui demande donc dans quelle mesure cette insécurité juridique pour les collectivités territoriales pourrait être limitée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80060

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3862

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)